

DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

- ☒ Abattage ☐ Élagage ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 21 août 2025 au 20 septembre 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale, case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: PPE Sources des Tuileries B, Route de Giez 27-29, 1422 Grandson
Adresse: c/o Easy Gérance, Rue de la Maison Rouge 31, 1400 Yverdon
Parcelle n°: 1323
Essence: Epicea
Diamètre à 1 m du sol: 160 cm
Motif de la requête: Risque de chute
Date: 13 août 2025 Signature: 

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: Taxus baccata fastigiata 175/200
Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non
Autre proposition: _____

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER

DU SERVICE

Arbre mort, il représente un risque de chute à l'instar de celui tombé sur le bâtiment en 2024. Ces deux arbres seront compensés par deux ifs.

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

- ☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) claire(s) et précise(s) permettant d'identifier exactement le(s) arbre(s) concerné(s).
- Plan de situation clair et précis permettant de localiser le(s) arbre(s) concerné(s).



PPE Sources des Tuileries B - Route de Giez 27-29

Géoportail

